

Séance extraordinaire du 23 mars 2023

Le conseil de la Ville de Lévis siège en séance extraordinaire ce vingt-troisième jour du mois de mars deux mille vingt-trois à dix-sept heures trente, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 2175, chemin du Fleuve, Lévis.

Sont présents : les membres du conseil Serge Bonin, Jeannot Demers, Isabelle Demers, Steve Dorval, Brigitte Duchesneau, Alexandre Fallu, Ann Jeffrey, Réjean Lamontagne, Amélie Landry, Karine Lavertu, Fleur Paradis, Michel Patry, et Michel Turner formant quorum sous la présidence du maire Gilles Lehouillier.

Sont absents : les membres du conseil Serge Côté et Guy Dumoulin.

Assistent à la séance : Stéphane Lafaut, directeur général, et Marlyne Turgeon, greffière.

---

Le maire invite les membres du conseil de la Ville à observer une minute de silence pour les victimes de l'incendie qui a eu lieu dans un immeuble locatif à Montréal le 16 mars 2023.

---

**CV-2023-01-46**

**Période de questions**

Environ six personnes assistent à la séance. Une question transmise par le biais du formulaire de questions en ligne sur le site Internet de la Ville a été lue par la greffière et le maire répond à la question.

---

**CV-2023-01-47**

**Affectation de la réserve financière pour le financement des dépenses en application de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités***

[Document d'aide à la décision BPE-2023-001](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2023-02-45 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers  
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey

D'affecter un montant de 590 000 \$ provenant du *Règlement RV-2020-20-01 sur la création d'une réserve financière pour le financement des dépenses en application de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, pour financer les dépenses relatives à la planification, l'organisation et la tenue de registres par le bureau de la greffière.

Adoptée à l'unanimité

---

CV-2023-01-48

**Avis de motion du Règlement RV-2023-22-75 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (interdiction de l'usage d'hébergement touristique dans les résidences principales dans 1049 zones du territoire) et dépôt du projet de règlement**

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2023-025](#)

Le membre du conseil de la Ville Michel Turner donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2023-22-75 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement et il dépose ce projet de règlement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2023-025.

Ce règlement a notamment pour objet :

- d'interdire l'usage « Établissement de résidence principale » dans les 1049 zones énumérées au document joint en Annexe 3 (liste des zones concernées) de la fiche de prise de décision URBA-SAT-2023-025, lesquelles représentent :
  - les 950 zones du territoire de la ville à dominance Habitation (« H »);
  - 26 zones à dominance Rurale (« R »);
  - 73 zones à dominance Multifonctionnelle (« M »);
- de définir l'usage « Établissement de résidence principale » comme étant un établissement d'hébergement touristique où est opéré ou offert, au moyen d'une seule réservation, de l'hébergement dans la résidence principale de la personne physique qui l'exploite à une personne ou à un seul groupe de personnes liées à la fois et n'incluant aucun repas servi sur place.

---

CV-2023-01-49

**Adoption du Projet de règlement RV-2023-22-75 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (interdiction de l'usage d'hébergement touristique dans les résidences principales dans 1049 zones du territoire)**

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2023-025](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2023-02-46 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau  
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey

D'adopter le Projet de règlement RV-2023-22-75 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2023-025.

Adoptée à l'unanimité

---

**CV-2023-01-50**

**Période d'intervention des membres du conseil**

Aucun membre du conseil de la Ville ne prend la parole.

---

**CV-2023-01-51**

**Levée de la séance**

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey  
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers

À 17 heures 49, de lever la séance.

Adoptée à l'unanimité

---

Gilles Lehouillier, maire

---

Marlyne Turgeon, greffière

---